



Accidents de TMR et gestion de crise

SEMINAIRE « Les Transports de Substances Radioactives »

Mercredi 30 mars 2016



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

L'organisation de crise en France

- **Le niveau national : La CIC**
- **Le niveau départemental : Le COD**
- **Le niveau communal : Le PCC**

Il existe au niveau zonal de coordination : Le COZ

La Cellule Interministérielle de Crise La CIC BEAUVAU



MI/DGSCGC/MARN/BD

3

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Le Centre Opérationnel Départemental COD



MI/DGSCGC/MARN/BD

4

Le Poste de Commandement Communal PCC



MI/DGSCGC/MARN/BD

5

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

... et le terrain !



**Les doctrines ne résistent pas toujours
à la réalité territoriale de la crise**

MI/DGSCGC/MARN/BD

6

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Les spécificités de l'accident TMR

- **Il est rare (peu probable)**
- **Le termes-source sont plus « faibles » que pour les INB**

Les « termes-source » sont plus faibles que pour les INB

- **Les périmètres de protection des populations seraient donc plus limités !**

Les spécificités du TMR « à prendre en compte »

- **L'impact médiatique peut être important**
- **L'accident de transport peut arriver loin des INB**

L'accident de transport peut arriver loin des INB

- **Il n'existe pas un exploitant local intégré au dispositif territorial de gestion de crise**
- **Les populations, élus, services, autorités et médias locaux sont moins acculturés aux risques nucléaires qu'autour des INB**

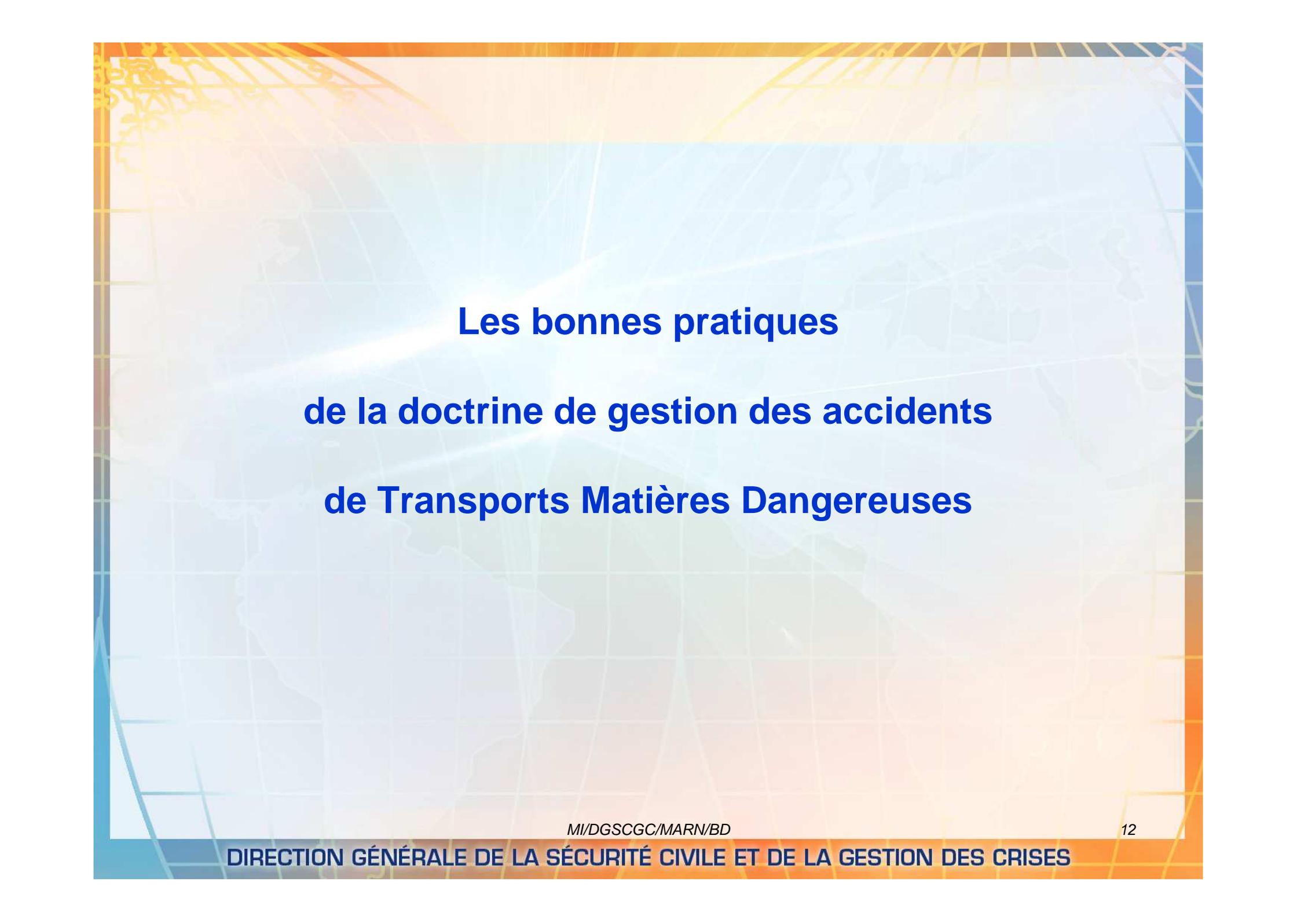
L'ancienne doctrine

Le guide « PSS TMR »

Déclenchement des actions prévues au PSS-TMR
Tableau des étapes du diagnostic

Etapes de la Progression du diagnostic	Description du colis identifié	Facteur aggravant		Actions de protection
		Incendie sévère	Débit de dose (d d) >1mSv/h au-delà de 100 mètres détecté au cours de l'étape 3	
1(*) (Diagnostic immédiat)	Accident de T M D	NON	Mesures non encore effectuées	Exclusion sur 100 m minimum
2 (Diagnostic établi dès prise de connaissance du colis)	Accident de T M R (Classe 7)	OUI	Mesures non encore effectuées	Exclusion sur 100 m
			Mesures non encore effectuées	DECLENCHEMENT DU PSS-TMR Exclusion sur 100 m + M A A sur 500 m
			Mesures non encore effectuées	DECLENCHEMENT DU PSS-TMR Exclusion sur 100 m + M A A sur 1000 m
3 (Diagnostic établi dès recueil des premières mesures)	T M R et présence d'un d d	NON SIGNIFICATIF	Les mesures font état d'un d d >1mSv/h sur une distance allant au-delà de 100 m	DECLENCHEMENT DU PSS-TMR Exclusion étendue à 500 m

d d d → Débit de dose en mSv/h (milli-Sievert par heure)
M A A → Mise à l'abri
(*) → Dans le cas particulier d'un transport sous responsabilité du ministère de la défense (CF, Annexe II) l'aire nucléaire correspond à une zone d'exclusion totale de 500 m de rayon.



**Les bonnes pratiques
de la doctrine de gestion des accidents
de Transports Matières Dangereuses**

Des codes dangers simples

- **1er chiffre = Danger PRINCIPAL : 2ème ou 3ème chiffre = Danger secondaire**
- **0-> Matière explosive**
- **2-> Gaz**
- **3-> Liquide inflammable**
- **4-> Solide Inflammable**
- **5-> Peroxyde/Comburant**
- **6-> Matière toxique**
- **7-> Matière radioactive**
- **8-> Matière corrosive**
- **9-> Dangers divers**
- **0-> Absence de danger secondaire**
- **2-> Risque d'émanation de gaz**
- **3-> Inflammable**
- **4-> Solide Inflammable**
- **5-> Comburant**
- **6-> Toxique**
- **8-> Corrosif**
- **9-> Danger de réaction violente spontanée**



Compréhensibles par tous



DSC/MARN/BD

MI/DGSCGC/MARN/BD

14



Des symboles de dangers compréhensibles par tous

Explosif	Gaz non inflammable et non toxique	Inflammable	Solides inflammables
Spontanément inflammable	Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Comburant	Toxique
Infectieux	Radioactif	Corrosif	Autres dangers
	33 1203	Code Danger	Code matière (Numéro ONU) Info27100
Produit chaud (température > 100°C)			



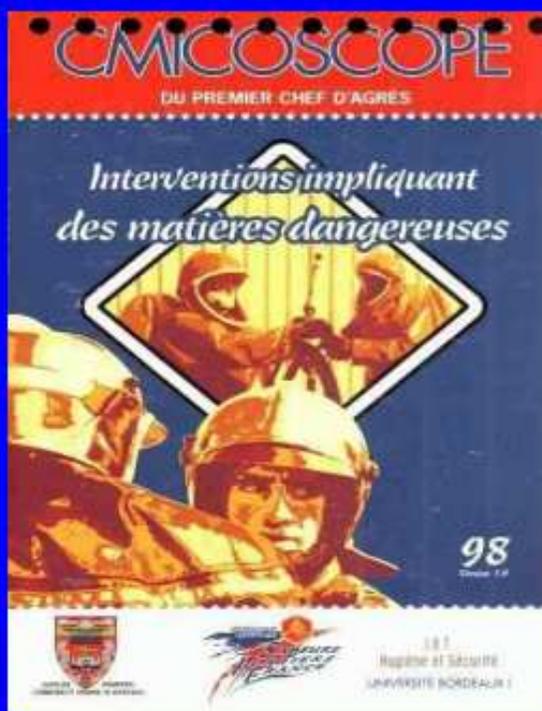
Des protocoles simples

- Un équipement de protection
- Une action de protection = évacuation
- Un périmètre de sécurité réflexe = 100 m





Des outils opérationnels simples



DSC/MARN/BD

MI/DGSCGC/MARN/BD

17



Un protocole d'assistance avec les industriels de la chimie



DSC/MARN/BD

MI/DGSCGC/MARN/BD

19

TRANSAID

- **Le protocole TRANSAID est une démarche volontaire de l'industrie chimique. Il permet d'aider les services de secours en cas d'accidents de transports impliquant des matières dangereuses.**

1. Le conseil

L'industriel apporte son expertise sur le(s) produit(s) impliqué(s) dans l'accident, le plus souvent par téléphone.

2. L'intervention :

L'industriel intervient directement sur le lieu de l'accident avec les moyens humains et matériels, en complément de ceux des sapeurs-pompiers

Principes de la réforme 1

Gestion des accidents TMR

- **Secourir les éventuelles victimes ou de lutter contre les incendies en assurant la protection individuelle des intervenants.**
- **Procéder à la mise en place d'un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel les populations sont évacuées sur la même logique que celle applicable aux TMR.**
- **Rester sur un périmètre de sécurité unique, il n'est pas souhaitable d'envisager simultanément un second périmètre pour protéger les populations (mise à l'abri).**
- **Recueillir les éléments factuels et renseigner les autorités selon les protocoles éprouvés au quotidien.**
- **Ensuite, à l'arrivée des premières équipes spécialisées, confirmer le périmètre de sécurité à partir de mesures de débit de dose ou de contamination surfacique.**

Principes de la réforme 2

Gestion des accidents TMR

- **Favoriser les échanges entre le territoire et les appuis nationaux en allégeant les dispositifs opérationnels (multiplicité des PC...) et en prolongeant les expérimentations engagées (transmission d'images...).**
- **Accompagner la gestion de crise classique en prévoyant la mise à disposition d'appuis techniques au profit du préfet et la projection d'une cellule de presse sur le terrain.**

La nouvelle doctrine de gestion des accident TMR

Utiliser l'opportunité du plan national

« accident nucléaire majeur »

en y intégrant une situation 4

« L'accident de TMR »

La doctrine en cours de déclinaison sous trois formes

- **Certains départements conservent un plan TMR « autoportant »**
- **Certains départements intègrent un chapitre TMR dans le plan TMD**
- **Certains départements intègrent un chapitre TMR dans la déclinaison du plan national « accident majeur »**

***Extrait de la nouvelle stratégie
de réponse concernant les TMR (page 31 du plan)***

- **Protéger les intervenants**
- **Secourir les victimes**
- **Mettre en place un périmètre d'évacuation réflexe**
- **Puis si nécessaire une extension de cette évacuation (la mise à l'abri ne peut être exceptionnelle)**
- **Confirmer ce périmètre par la mesure de débit de dose ou de contamination surfacique**
- **Assurer la sécurité et l'ordre publics.**

Le cas des exercices nationaux TMR



MI/DGSCGC/MARN/BD

26

Exercices TMR

Des initiatives



MI/DGSCGC/MARN/BD

Exercices TMR

Des initiatives

Expérimentations drones



DSC/MARN/BD

MI/DGSCGC/MARN/BD

29

Exercices TMR

Des initiatives

**Mise en place d'exercices « clef en main »
n'ayant pas suscité l'adhésion.**

Des difficultés liées aux exercices

- **Comment tester et préparer 100 départements à raison d'un ou deux exercices par an ?**
- **Comment satisfaire la demande d'information des acteurs nationaux du nucléaires et préserver le lien fort entre les CMIR et l'IRSN?**
- **Sur le terrain, seul le volet « mesures dans l'environnement » était correctement préparé.**

Le point sur la réforme des exercices TMR

- **Le concept d'un exercice annuel TMR a été abandonné par les pouvoirs publics.**
- **Un nouveau format « allégé » est expérimenté en 2016 sur trois départements.**
- **La DGSCGC et ses partenaires organisent le retour d'expérience afin de flécher le format des exercices de demain.**

*Accidents de TMR
et gestion de crise*

Merci de votre attention !



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



• Anticiper • Gérer • Intervenir



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

• DG-SCG/Pôle Communication • Photos : Joachim Bertrand • Graphime : Bruno Lemaître - avril 2012.